

Compte rendu de la séance du jeudi 29 mars 2018

date de la convocation : 24 mars 2018

Présents : LA PIETRA Danielle, GUIDARD Nicole, TONDINE Joël, BRASSART Fabien, GROS Nathalie, JEUNET Thierry, GUILLOT Henri, BIDET Sébastien, FOURNET Jacques, TESSIER Christien, GERMAIN Denis.

secrétaire de séance : Denis GERMAIN

Ordre du jour:

- approbation du compte-rendu de la séance du 21/02/2018
- programme de travaux à réaliser en forêt communale - demande de subvention -
- compte-rendu des commissions municipales
- convention à intervenir avec la CCBS
- modification du tableau des emplois permanents - durée hebdomadaire -
- examen des demandes de subvention
- questions diverses

- Approbation du compte-rendu de la séance du 21/02/2018

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

- Programme de travaux à réaliser en forêt communale - demande de subvention -

Le conseil municipal prend connaissance des travaux de dégagement manuel sur la parcelle n° 6 pour un montant de 7023 €. Une subvention à hauteur de 60% de cette somme est accordée par le Conseil Régional Auvergne-Rhône Alpes dans le cadre de son programme "construire une ressource forestière pour l'avenir".

Egalement cette année, une prévision de vente de bois est inscrite pour les parcelles 7-20-26 et 12 pour un montant total de 44 600 €.

- Compte-rendu des commissions municipales

Il est donné lecture du compte rendu de la commission voirie réunie le 17 mars 2018 qui fait apparaître essentiellement des travaux d'entretien, curage de fossés sur diverses voies communales. Une commande de point à temps et d'enrobé à froid a été passée au service voirie de la Communauté de Communes de Bugey Sud pour 11 tonnes.

- Convention à intervenir avec la CCBS

La Communauté de Communes de Bugey Sud a approuvé en date du 13 avril 2017 par délibération, l'adhésion de 8 communes du Valromey au service urbanisme mutualisé. Il convient de délibérer pour approuver les termes de la convention de fonctionnement. Cette convention prévoit notamment les participations financières dues par les communes, les délais de transmission des dossiers et les conditions de signature des actes. Chaque acte d'urbanisme instruit par le service (permis de construire, déclarations préalables, certificats d'urbanisme) est facturé 130 € aux communes. Les frais d'intégration au service s'élèvent à 328 € pour la commune de Sutrieu.

- Modification du tableau des emplois permanents - durée hebdomadaire -

Il est rappelé au conseil que la durée du temps de travail hebdomadaire du secrétariat est passée de 21 heures à 16 heures depuis février 2017, au moment du recrutement de l'agent administratif en poste actuellement. Cette diminution présente un problème d'organisation et ne permet pas à l'agent administratif de travailler dans des conditions optimales. Il est proposé au conseil de modifier le tableau des emplois permanents pour augmenter la durée du temps de travail hebdomadaire du secrétariat et la ramener à 21 heures, avec une plage horaire de fermeture au public comme c'était le cas par le passé.

Le conseil accepte à l'unanimité d'augmenter au 1er avril le temps de travail hebdomadaire du secrétariat.

- Examen des demandes de subvention

Le conseil prend connaissance des demandes de subvention reçues en Mairie et qui feront l'objet d'une étude lors du vote du budget.

Madame le Maire explique qu'une demande d'aide financière exceptionnelle a été formulée auprès des communes du RPI de Champagne en Valromey pour les classes découvertes prévues cette année. Ce projet est financé à hauteur d' 1/3 par les parents d'élèves, 1/3 par le sou des écoles et 1/3 par les communes.

Les montants sollicités sont 110 €/ enfant pour la classe découverte mer et 70€/enfant pour la classe découverte montagne.

Pour la commune de Sutrieu, 3 enfants sont concernés par la classe découverte mer et 5 par la montagne, soit un total de 680 €. Le conseil accepte de subventionner à hauteur de 680 € le sou des écoles dans le financement de ces projets.

- Questions diverses

Le conseil est informé d'un courrier de la sous préfecture reçu en mairie le 22 mars 2018 mentionnant les nuisances sonores générées lors de la location de la salle polyvalente de Charancin.

Une discussion est engagée concernant ce dossier, il est notamment évoqué la complexité du fonctionnement du bâtiment, à savoir une location située au-dessus d'une salle polyvalente.

Il est fait état de l'isolation phonique de la salle réalisée en 2012 ainsi que l'établissement d'un règlement d'utilisation de la salle polyvalente le 25 juin 2014, le récapitulatif des locations fait ressortir que cette salle est louée moins de 12 fois par an et n'est donc pas soumise à la réglementation sur les "lieux diffusant à titre habituel de la musique amplifiée".

Le conseil municipal décide de réfléchir à un projet de réaménagement de la salle polyvalente et du bâtiment tout entier. Dans cette perspective, il décide de ne pas renouveler le bail de location de l'appartement situé au-dessus et qui se termine le 14 février 2019.

Le maire,
Danielle La Pietra

